

Présidence du Comité Préparatoire
du 3ème Congrès Extraordinaire du
Parti Congolais du Travail

République Populaire du Congo
Travail-Démocratie-Paix

Présidence du Conseil des Ministres

Cabinet du Chef de l'Etat

DECRET n° 79/091 du 17 février 1979,
portant nomination des membres du Cabinet
du Président du Comité Préparatoire du 3ème
Congrès Extraordinaire du Parti Congolais
du Travail, Président du Conseil des
Ministres, Chef de l'Etat

Le Président du Comité Préparatoire du 3ème Congrès Extraor-
dinaire du Parti Congolais du Travail, Président du Conseil
des Ministres, Chef de l'Etat,

Vu l'Acte n° 005/PCT/CC du 7 février 1979 portant fonctionne-
ment et organisation des Pouvoirs Publics,

Vu l'Acte n° 002/PCT/CMF du 5 février 1979 abrogeant l'acte
n° 005/PCT du 19 mars 1977,

Vu le Décret n° 77/721 du 23 décembre 1977 portant réorgani-
sation du Cabinet du Président du Comité Militaire du Parti, Prési-
dent de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des
Ministres et les textes modificatifs subséquents,

Vu l'Arrêté n° 10342/PCMP/PR-CAB du 23 décembre 1977 portant
détermination des tâches dévolues aux différents Départements du
Cabinet du Président du Comité Militaire du Parti, Président de la
République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres,

Vu le Décret n° 77/181 du 22 avril 1977 fixant les indemnités
de fonctions allouées au personnel du Cabinet du Président du Comité
Militaire du Parti, Président de la République, Chef de l'Etat,
Président du Conseil des Ministres,

Vu le Décret n° 78/713/PCMP/PR-CAB du 14 décembre 1978 portant
modification de l'article 6 du Décret n° 77/721/PCMP/PR-CAB du 23
décembre 1977,

Vu l'Ordonnance n° 035/77 du 28 juillet 1977 relative à
l'Exercice du Pouvoir Règlementaire en République Populaire du Congo,
notamment en son article 5,

Vu l'ensemble des textes portant nomination des membres du
Cabinet du Président du Comité Militaire du Parti, Président de la
République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres,

.../... 2

DECRETE

Article 1er: Les Camarades dont les noms et Prénoms suivent sont nommés aux différentes fonctions du Cabinet du Cabinet du Président du Comité Préparatoire du 3ème Congrès Extraordinaire du Parti Congolais du Travail, Président du Conseil des Ministres, Chef de l'Etat:

- Conseiller Diplomatique:

TSIKABAKA Gaston, Secrétaire des Affaires Etrangères de 2ème échelon, précédemment Directeur de la Coopération au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

- Conseiller Economique :

ELENGA GAPORAUD Joseph, Maître Assistant en Sciences Economiques de 2ème échelon à l'Université Marien N'GOUABI.

- Conseiller Financier:

POUNGUI Ange-Edouard, Administrateur des S.A.F., cumulativement avec ses fonctions actuelles.

- Conseiller à la Presse et Propagande:

OKOULA Edouard-Roger, Administrateur des Services de l'Information, précédemment Conseiller au Ministère de l'Information.

- Conseiller à l'Audio-Visuel:

BEMBET Christian-Gilbert, Administrateur des Services de l'Information, de retour de stage.

- Conseiller Juridique:

MABOUANA Gaston, Magistrat de 2ème grade, 2ème groupe, 1er échelon, précédemment Attaché au Cabinet du Chef de l'Etat.

- Conseillère aux Affaires Sociales:

Madame NOTE, née AVAMEKA Marie-Thérèse, Administrateur du Travail de 5ème échelon.

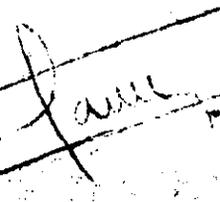
Article 2 : Les intéressés percevront, à ce titre, les indemnités fixées par le Décret n° 77/IBI du 22 avril 1977.



...../...

Article 3 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 17 février 1979.


Colonel Denis SASSOU-NGUESSO .-

Ampliations

PR/CAB	20
Tous Ministères	15
SGFPT/DFP	7
S.G. aux Finances ...	7
JORPC	5
Intéressés	7

